Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIME, Adjointe au Maire, par application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Date de convocation : 16 mai 2024

Présents : AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas, AUGER Suzanne

Pouvoirs : LAGACHE Éric à BRISSON Jean-Pierre
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel
AIME Louise à AIME Anne

Excusés : BIENVENU Alain, CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : Marie-Claude SEILLIER

ORDRE DU JOUR :

1. Jury d'assise : Tirage au sort des jurés pour l'année 2025
2. Réfection des pignons du tennis couvert – demande de subvention
3. Taxe d'aménagement – modification des taux
4. Attribution des subventions 2024
5. Admission en non-valeur
6. Tarifs cantine et garderie – année scolaire 2024-2025
7. Participation au transport scolaire du RPI Le Langon – Petosse et du secondaire – année scolaire 2024-2025
8. Convention de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) avec le service de gestion comptable de Fontenay-le-Comte
9. Création d'un poste pourvu par un agent au grade d'adjoint technique principal 1ère classe
10. Classement de voies privées en voies communales
11. Prise de compétence coordination du réseau de lecture publique par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, et approbation de la modification des statuts
12. Avis sur l'enquête publique – EARL les Plumes Perotines – extension d'un élevage avicole aux Velluire-sur-Vendée

13. Election d'un délégué suppléant au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin
14. Désignation de représentant de la commune aux commission intercommunales « Environnement – Développement durable – Déchets » et « Affaires sociales »
15. Nomination d'un élu référent au service accoroutiste de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
16. Modification des commissions communales

Questions diverses

Suite au décès de Madame Isabelle COLAS survenu le 29 avril 2024, Madame Anne AIME propose à l'assemblée de respecter une minute de silence.
Conformément à l'article L270 du Code électoral, Madame Suzanne AUGER devient conseillère municipale à compter du 30 avril 2024

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2024.

Arrivée de Monsieur Thierry ROY à 20h37

JURY D'ASSISE : TIRAGE AU SORT DES JURES POUR L'ANNEE 2025

Madame Anne AIME indique qu'il convient d'établir la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2025.

En présence de Madame Sylvia SUIRE, 2ème Adjointe au Maire d'Auchay-sur-Vendée, sont tirés au sort :

- Commune de Le Langon : Virginie LECOT née le 22/10/1980
- Commune de Le Langon : Maxime NOULET né le 09/10/1994
- Commune de Le Langon : Christine AMIOT née le 23/12/1961
- Commune d'Auchay-sur-Vendée : Eric OMNES né le 10/11/1959
- Commune d'Auchay-sur-Vendée : Maxime ALLETRU né le 05/08/1986
- Commune d'Auchay-sur-Vendée : Alexandra ROBERGEAU née CHAIGNEAU le 06/11/1972

REFECTION DES PIGNONS DU TENNIS COUVERT – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Anne AIME rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des pignons du terrain de tennis couvert, les travaux suivants sont à réaliser :

- Remplacer les bâches des deux pignons
- Renforcer certains points de la structure :
    - Remplacement des pannes supérieures par des pannes métalliques
    - Remplacement d'un sabot métallique en pied de poteau

Le montant de ces travaux est estimé à 41 700 € HT

La commune, via le pôle de proximité, peut prétendre à une subvention de la part de la Communauté de communes d'un montant de 50 % des travaux, soit 20 850 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide le projet présenté
- Sollicite l'aide de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée au titre d'un fonds de concours intercommunal à hauteur de 50% du montant desdits travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises.

TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DES TAUX

Madame Anne AIME rappelle la délibération n° 2022-065bis du 29 septembre 2022, fixant le taux de taxe d'aménagement sur le territoire de Le Langon, ainsi que les différentes exonérations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir ces taux et exonérations.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Au vu des différentes demandes, les membres du conseil municipal décident de fixer un plafond de subvention attribuée aux associations à 1000 €.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

✓ Troc2trucs	400 €
✓ Comité des fêtes	1 000 €
✓ Gym détente loisirs	1 000 €
✓ Amicale laïque	1 000 €
✓ Amicale les Colliberts	150 €
✓ Elèves sapeurs pompiers Perthuis	100 €
✓ CCAS	3 000 €

Aucune aide ne sera apportée au Département au titre du fonds de solidarité pour le logement et du fonds d'aide aux jeunes

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non-valeur les titres pour un montant total de 80,73 €

TARIFS CANTINE ET GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Cantine
  - Maintien une tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024 ;
  - Fixe la tarification sociale comme suit du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024 :

Quotient familial	Tarif
0 - 1 500	0,95 €
1 501 - 3 000	1,00 €
3 001 et +	3,40 €

- Tarifs garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :
  - 0,40 € le quart d'heure.

PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI LE LANGON-PETOSSE ET DU SECONDAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide pour l'année scolaire 2024-2025 :

- De maintenir la prise en charge intégrale des frais de transport scolaire supportés par les familles langonnaises pour les élèves scolarisés sur le RPI Le Langon-Petosse.
- De maintenir la prise en charge intégrale des frais de transport scolaire supportés par les familles non domiciliées sur Le Langon mais pour lesquelles Monsieur le Maire de Le Langon accepterait la scolarisation de leur(s) enfant(s) sur le RPI Le Langon-Petosse.
- De maintenir la prise en charge à hauteur de 50% des frais de transport scolaire supportés par les familles langonnaises pour les élèves scolarisés dans les établissements secondaires de Fontenay-le-Comte et de Luçon.

CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX (NON FISCAUX) AVEC LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTENAY-LE-COMTE

Madame Anne AIME donne connaissance du projet de convention de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) avec le service de gestion comptable de Fontenay-le-Comte.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité les ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Après délibération, par 7 voix contre (Mrs LAGACHE, BAUSMAYER, BRISSON, CORBIN et VERDON et Mmes SEILLIER et AUGER), 2 voix pour (Mmes AIME A. et AIME L.) et 4 abstentions (Mrs ROY et JOLLY et Mmes ARRESTAYS et MARTINET), le Conseil Municipal rejette le projet de convention de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) avec le service de gestion comptable de Fontenay-le-Comte.

CREATION D'UN POSTE POURVU PAR UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Madame Anne AIME rappelle que le responsable du service technique, ayant le grade d'agent technique territorial, est admis à la retraite à compter du 1er juillet 2024.

Pour pallier son remplacement, et après différents entretiens, Monsieur le Maire a retenu la candidature par voie de mutation, d'un agent ayant le grade d'adjoint technique principal 1ère classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer cet emploi à compter du 1er juin 2024.

CLASSEMENT DE VOIES PRIVEES EN VOIES COMMUNALES

Madame AIME informe qu'il est nécessaire de classer 2 voies privées en voies communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de classer en voie communale les parcelles cadastrées H 1124, H 1172 et H 1173.
  - Attribue à cette nouvelle voie la dénomination de « Chemin du Bouil ».
- Décide de classer en voie communale la parcelle cadastrée F 189.
  - Attribue à cette nouvelle voie la dénomination de « Chemin de la Source ».
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document à cet effet.

PRISE DE COMPETENCE COORDINATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite prendre la compétence « coordination du réseau de lecture publique ». Elle comprend notamment l'animation du réseau de lecture publique, la proposition de formations à destination des équipes, la mise en place d'un logiciel et d'un site internet communs, la proposition d'animations culturelles, l'acquisition d'outils d'animation et de fonds spécifiques, l'organisation de la circulation des documents par la mise en place d'une navette en 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la prise de compétence « coordination du réseau de lecture publique » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée annexé à la présente délibération ;

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE – EARL LES PLUMES PEROTINES – EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE AUX VELLUIRE-SUR-VENDEE

Madame Anne AIME informe que dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande présentée par l'EARL les Plumes Pérotines en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'extension d'un élevage avicole aux Velluire-sur-Vendée, la Commune de Le Langon est appelée à formuler un avis.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme ARRESTAYS), émet un avis favorable.

ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Suite au décès de Madame Isabelle COLAS, Madame Anne AIME invite le Conseil Municipal à élire un nouveau délégué suppléant au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin ;

S'est portée candidate : Madame Béatrice MARTINET

Les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 13
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

Madame Béatrice MARTINET est proclamée élue déléguée suppléante pour représenter la commune de Le Langon au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LE LANGON AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – DECHETS » ET « AFFAIRES SOCIALES »

Suite au décès de Madame Isabelle COLAS, Madame Anne AIME invite le Conseil Municipal à désigner de nouveaux membres dans différentes commissions intercommunales.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal nomme :

- Commission « Environnement – Développement Durable – Déchets » :
  Béatrice MARTINET (en complément de Madame Jacqueline ARRESTAYS, nommée le 20 août 2020)
- Commission « Affaires Sociales » :
  Anne AIME (en complément de Monsieur Maurice CHAUDREL nommé le 20 août 2020)

NOMINATION D'UN ELU REFERENT AU SERVICE ACCOROUTISTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Suite au décès de Madame Isabelle COLAS, Madame Anne AIME invite le Conseil Municipal à désigner un nouveau référent au service accoroutiste de l'EPCI.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, Monsieur Thierry ROY est nommé élu référent du service accoroutiste.

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie les commissions communales comme suit :

Commission urbanisme, voirie, bâtiments communaux :
Anne AIME, Éric LAGACHE, Thierry ROY, Jean-Pierre BRISSON, Jacqueline ARRESTAYS, Lionel BAUSMAYER, Suzanne AUGER

Commission environnement, développement durable, tourisme :
Thierry ROY, Jacqueline ARRESTAYS, Anne AIME

Commission sports et loisirs :
Thierry ROY, Lionel BAUSMAYER, Pascal CORBIN

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de la charte de gouvernance établie dans le cadre du transfert de compétence PLUi. Aucune remarque n'a été formulée.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux devis suivants :
  - Création d'un livret touristique (1000 exemplaires) pour 620 € TTC
  - Réfection de la toiture du cabanon du cimetière pour 1 914.50 € TTC
- Manifestations à venir :
  - 26 mai 2024 : inauguration de la plaque des enfants nés en 2023
  - 1er juin 2024 : inauguration du jardin qui bourdonne
  - 10 juin 2024 : 18ème anniversaire du mémorial AFN Départemental de Vendée
  - 26 juin 2026 : Visite de la commission européenne au Jardin qui bourdonne

- Le conseil municipal sera invité à choisir le nouveau gérant du café de la Place lors de la prochaine réunion.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 27 juin 2024

La séance est levée à 22h07

Pour le Maire empêché
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT
Anne AIME
1ère Adjointe au Maire

MAIRIE DE LE LANGON VENDÉE

Le Secrétaire
Marie-Claude SEILLIER